Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260409-2026_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation

31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (14) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves.

Procuration (1) : MINTER Denis à DELET Jean-Hubert

A été nommée secrétaire de séance : Mme PRIGENT CADIOU Sophie

Objet de la Délibération

2026.19

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

La commune de Tréglamus compte tenu de l'intérêt de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Conditions : Euribor 3 mois non flooré à zéro. dernier index connu de Euribor 3 M (03/26) + 2.011 % soit un taux (index + marge) = 3.011 %
- Calcul des intérêts
  Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur.
  Les intérêts sont calculés à terme échu.
- Frais : 0.25 % du montant maximal du Crédit prélevés en une seule fois par débit d'office
- Pas de commission de non-utilisation
- Paiement des intérêts trimestriellement
- Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office. Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.

Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260409-2026_19-DE

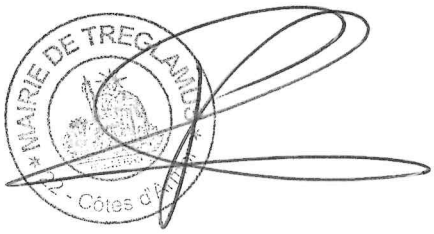
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- charge et autorise le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie selon les conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

